
**CONSEIL GÉNÉRAL
ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE**

SÉANCE DU 17 OCTOBRE 2011

MOTION ADOPTÉE

**Motion dénonçant le nouveau
report de la réforme de la dépendance :
Quand le gouvernement fuit, l'Essonne agit !****LE CONSEIL GÉNÉRAL,**

Attendue depuis la canicule de l'été 2003, qui avait fait plus de 15 000 morts en France chez les personnes âgées, la réforme de la prise en charge de la dépendance devait être l'un des grands chantiers du quinquennat.

Dès le 9 juin 2007, Nicolas Sarkozy annonçait devant le congrès de l'Union nationale des associations de parents et amis de personnes handicapées mentales (Unapei) réuni à Tours, la mise en place du "cinquième risque de la protection sociale dédié à la prise en charge de la dépendance".

Cette promesse de campagne présidentielle est à nouveau programmée « avant la fin de l'année » 2010, comme l'indique François Fillon à l'Association des Départements de France, le 1er juin de la même année. Cette annonce est confirmée le 16 novembre 2010 par le chef de l'État, qui « souhaite la création, pour la première fois depuis la libération, d'un nouveau risque, d'une nouvelle branche de la sécurité sociale : le cinquième risque ».

Enfin, le 8 février 2011, le Président de la République avait lancé solennellement un débat national sur la perte d'autonomie en justifiant l'urgence de cette décision par un fait incontestable : « *la démographie, elle, n'attendra pas* ».

Pourtant, après plus de quatre années d'atermoiements, force est de constater, que les belles promesses du candidat Sarkozy se sont envolées, sacrifiées sur l'autel de la crise. Le « grand » débat national sur la dépendance, reporté à de nombreuses reprises, n'aura pas permis une réelle expression citoyenne et aucune mesure concrète n'a été annoncée.

Nos concitoyens ne peuvent, en effet, plus attendre.

Avec un reste à charge qui ne cesse de progresser, ce sont plus de 80% des personnes âgées dépendantes qui sont contraintes de faire appel à l'aide sociale, à la solidarité familiale ou à la vente de leur résidence principale, pendant que d'autres choisissent volontairement de réduire leur plan d'aide.

Avec une qualité d'encadrement dans les établissements mise à mal, faute de moyens, une offre en établissement insuffisante et inadaptée, et des services d'aides à domicile toujours aussi fragiles financièrement, les familles sont désarmées. Il faut engager une réforme sérieuse d'urgence sur l'accessibilité financière.

Piliers de ce système, les Conseils généraux sont eux-mêmes exsangues. Ils ne disposent plus aujourd'hui des moyens suffisants pour faire face au désengagement continu de l'État dans le financement des allocations individuelles de solidarité dont l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) fait partie. Ainsi, 72% de l'APA est pris en charge par les Conseils généraux, soit 4 milliards, contre 1,5 milliard pour l'État. La parité de financement de l'APA entre l'État et les Départements, prévue sans être inscrite dans la loi, n'est plus assurée. L'État est débiteur des Départements de 1,3 milliard chaque année. Si la tendance se poursuit, ils ne seront bientôt plus à même de remplir leur mission de solidarité à l'égard des Français. Or, l'urgence est à la sauvegarde de notre modèle de solidarité nationale. Ce déséquilibre financier se traduit par des inégalités territoriales exacerbées qui aggravent encore les inégalités sociales et de prise en charge dans le traitement de la perte d'autonomie.

Pourtant, l'un des mérites du débat public est qu'il a permis de montrer qu'il existait des solutions. Il ne s'agit pas uniquement d'une question financière car les moyens financiers nécessaires pour une réforme juste et responsable de la dépendance sont loin d'être hors de portée. A l'horizon 2025, les projections réalisées indiquent que quatre milliards d'euros seraient nécessaires pour assurer le financement d'une réforme indispensable, soit deux fois le montant concédé par le gouvernement cet été, aux contribuables les plus riches, par la baisse d'imposition au titre de l'ISF.

Assurer la pérennité du système de prise en charge qui bénéficiera aux 12 millions de personnes susceptibles de se trouver en situation de perte d'autonomie est avant tout une question de priorité politique et pas uniquement de financement.

La France comptera en effet plus de 15 millions de personnes de plus de 75 ans en 2040 et le nombre de personnes âgées de plus de 85 ans sera multiplié par 4 dans les 40 prochaines années, passant de 1,1 million aujourd'hui à 4,8 millions en 2050.

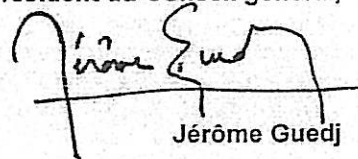
L'Essonne connaît un phénomène similaire de vieillissement. Ainsi, la population des plus de 80 ans est celle qui augmentera le plus fortement dans les décennies à venir, passant de 3,5 % de la population totale à 6,4 %, soit un quasi doublement. Le nombre de personnes âgées potentiellement dépendantes supplémentaires s'élèverait en 2020 à 4 200.

La question de la perte d'autonomie a toute sa place au cœur du débat public, parce qu'elle interroge notre capacité à faire évoluer collectivement notre modèle de société, tout en préservant les fondements de notre pacte républicain autour des valeurs de solidarité nationale, d'universalité et de citoyenneté.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

- **Regrette** le choix du gouvernement de reporter une nouvelle fois la réforme de la dépendance.
- **Confirme** la volonté du Département de l'Essonne d'agir en faveur des personnes âgées et de leurs familles, notamment dans le cadre de son schéma départemental « Bien vieillir en Essonne » 2011-2016, et en particulier son attachement à promouvoir le développement d'une offre publique en EHPAD à des tarifs d'hébergement accessibles.
- **Demande** au gouvernement de prendre les mesures d'urgence qui s'imposent afin de répondre à la crise majeure du vieillissement qui s'annonce.
- **Souhaite** que l'accompagnement de la perte d'autonomie devienne une véritable priorité politique au plan national.
- **Affirme** que la prise en charge ne doit pas être déterminée par les moyens, mais bien par les besoins réels de chacun, en reconnaissant un droit universel, public et solidaire à la compensation de la perte d'autonomie, fondé sur la solidarité nationale.

Le président du Conseil général,



Jérôme Guedj